

# **CONTRAT DE FORMATION**

### Entre les soussignés :

1) L'Organisme de formation SOPHROATTITUDE, enregistrée sous le n° de déclaration d'activité 11 92 21349 92 auprès du préfet de région d'Ile de France, immatriculée au RCS 502 608 763 Nanterre, SARL au capital de 1000€ dont le siège social est situé au 14, rue Saint Pierre, 92200 Neuilly sur Seine, représenté par Clémence PEIX en sa qualité de directrice de formation,

2)	Et le Bénéficiaire : Prénom NOM
	adresse professionnelle (à défaut personnelle).
	déclarant être sophrologue n° de SIRET

Est conclu la convention suivante, en application des dispositions du Livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### Article 1: objet de la convention

En exécution de la présente convention, l'organisme SophroAttitude s'engage à organiser l'action de formation distancielle asynchrone intitulée : «Masterclass Sophrologie et QVT».

<b>Objectif</b> : formation en connaissances et pratiques de sophrologie dans le cadre de la qualité de vie au travail.
Nature de l'action au sens de l'article L.6313-1 du code du travail : action d'acquisition et de perfectionnement
de connaissances
Contenu: le programme est annexé à la convention
Méthode et moyens pédagogiques : utilisation de vidéos en ligne, supervision des phénodescriptions.
Niveau pré-requis : être sophrologue ou stagiaire en fin de formation de sophrologie
Formateur : Luc Audouin, médecin, formateur en sophrologie, intervenant sur la qualité de vie au travail
Durée: 1 heure 40 suivant le programme annexé à la convention,
Dates d'accès de la formation : disponible 8 semaines à partir de l'heure d'achat.
Lieu: sur le site bienrelax.com
Participant :
Modalités de suivi et appréciation des résultats : étapes auto-validées, phénodescriptions des pratiques, quizz

### **Article 2 : Dispositions financières**

de connaissances.

- a) Le client autofinance sa formation au tarif de 82,50€ HT, avec 16,50€ de TVA à 20%, un total de 99€TTC.
- b) Le client, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'organisme, une somme correspondant aux frais de formation, soit 99€TTC.
- c) L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation et frais engagées à ce titre.
- d) Modalités de règlement : montant total de la formation à régler à la commande sur le site Bienrelax via le paiement numérique du site.

## Article 3 : Dédit ou abandon

- a) En cas de résiliation de la présente convention par le client après le paiement de la commande, aucun remboursement n'est effectué par l'entreprise bénéficiaire.
- b) Modalités de non-exécution de la formation du fait de l'organisme. En application de l'article L6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, par l'organisme, il s'engage à rembourser au prorata les sommes indument perçues de ce fait.

## Article 4 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date d'achat, pour s'achever au dernier jour de la formation.

# **Article 5 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend nait de l'application de cette convention, le Tribunal de Nanterre est déclaré seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Fait en double exemplaire, à Neuilly sur Seine, le (date d'achat).....

Pour le client,

Pour SOPHROATTITUDE,

(nom et qualité du signataire, signature, cachet)

Clémence Peix, directrice des formations

Clal

SOPHROATTITUDE

SIRET 502608763 code NAF 8559A NDA 11922134992 N° TVA FR04502608763 Tél: 06 77 40 25 18 contact@bienrelax.com